



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NE PAS PUBLIER, TRANSMETTRE OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS, CANADA, AUSTRALIE OU JAPON

# LANCEMENT DE L'INTRODUCTION EN BOURSE D'OCEASOFT SUR LE MARCHÉ ALTERNEXT D'EURONEXT À PARIS

- Augmentation de capital d'environ 7,5 m€
- Engagements de souscription reçus : 1,0 m€
- Fourchette indicative de prix : 8,10 € - 9,90 €
- Période de souscription du 8 au 22 janvier 2015
- Eligible au PEA, PEA-PME et réductions ISF / IR

Montpellier, le 8 janvier 2015 - Oceasoft, concepteur de capteurs intelligents et connectés pour l'industrie, annonce le lancement de son introduction en Bourse en vue de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext à Paris.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a apposé, le 7 janvier 2015, le visa n°15-009 sur le prospectus composé du document de base, enregistré le 5 décembre 2014 sous le numéro I.14-073, et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus).

## DES CAPTEURS INTELLIGENTS CONNECTÉS POUR L'INDUSTRIE

Oceasoft conçoit, étalonne et commercialise des capteurs intelligents sans-fil pour la surveillance de paramètres physiques, tels que la température, l'humidité, la pression différentielle, ou chimiques, comme le taux de CO<sub>2</sub>, à destination des industries des sciences de la vie, de l'agroalimentaire ou de l'environnement.

Transmises par radiofréquences sur un *smartphone*, une tablette ou un ordinateur, les données collectées par ces capteurs connectés garantissent une surveillance et une traçabilité en temps réel des produits sensibles aux paramètres environnementaux, tels que les vaccins, les médicaments ou les denrées alimentaires, aussi bien lors de leur fabrication que pendant leur stockage ou leur transport. Oceasoft propose ainsi une offre complète et verticalisée, allant du capteur jusqu'à l'intégration des données collectées dans le système d'information du client, ou en services *cloud* hébergés.

Fruit de dix années de recherche et développement, les différents domaines d'expertise d'Oceasoft lui permettent aujourd'hui de développer une large gamme de capteurs intelligents connectés, dotés d'une longue portée et d'une faible consommation d'énergie. Homologuée au niveau mondial en termes de radiofréquences, cette technologie répond aux besoins croissants de nombreuses industries d'observer, contrôler et analyser les phénomènes physiques.



## UNE SOCIÉTÉ DE CROISSANCE DÉJÀ PROFITABLE

Oceasoft a généré une croissance annuelle moyenne de son chiffre d'affaires de 22% sur les cinq dernières années. A l'issue de l'exercice 2013/14, clos le 30 juin 2014, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 4 631 k€, en hausse de 25% par rapport à l'exercice précédent, avec une marge d'EBITDA de 19,3%, et une marge nette de 9%. Au 1<sup>er</sup> semestre 2014/15, clos le 31 décembre 2014, le chiffre d'affaires de la société ressort à 2 469 k€. Les facturations semestrielles sont en progression de 18,4% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2013/14.

Oceasoft réalise 46% de ses ventes à travers un réseau de distributeurs et 54% via un canal de vente en direct auprès de clients comme Sanofi, GSK Biologicals, Unicef, Nestlé Waters, Novartis, Danone, l'Institut Pasteur, Elior, etc. Oceasoft a généré 45% de ses ventes à l'export, dont près de la moitié aux Etats-Unis (données sur l'exercice annuel clos le 30 juin 2014).

Oceasoft a conclu un contrat de distribution mondial sur le marché des équipements de laboratoires pour les sciences de la vie avec le groupe américain Thermo Fisher Scientific. Numéro 1 mondial des équipements pour les sciences de la vie (150 pays, 7 500 commerciaux), Thermo Fisher Scientific commercialise de manière exclusive dans le monde (à l'exception de la France) la gamme phare d'Oceasoft, baptisée Cobalt™, sous la marque Smart-View™.

Quasiment autofinancée depuis sa création, Oceasoft présente au 30 juin 2014 un bilan sain, avec une trésorerie de 427 k€, des dettes financières de 829 k€ (dettes bancaires et avances conditionnées) et des capitaux propres de 1 181 k€.

## UNE LEVÉE DE FONDS POUR ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DANS L'INTERNET DES OBJETS

Oceasoft entend accélérer sa croissance au cours des prochaines années en tirant notamment partie de la 2<sup>ème</sup> vague de l'Internet des objets (IoT) qui révolutionne tous les *process* industriels des entreprises. La société s'est fixé pour objectif de quadrupler ses ventes à l'horizon 2017.

L'augmentation de capital réalisée dans le cadre de l'introduction en Bourse sur le marché Alternext d'Euronext à Paris est destinée à fournir à Oceasoft des moyens supplémentaires pour financer sa stratégie et plus particulièrement :

- **accélérer son expansion géographique**, moyennant, notamment, la création de quatre filiales à l'étranger dont une aux Etats-Unis, deux en Asie du sud-est et une en Inde, et renforcer ses efforts commerciaux et marketing en Europe : 50% à 55% du montant de l'opération, soit un montant compris, à titre indicatif, entre 3,4 et 3,7 m€ ;
- **accélérer les investissements de R&D** en finançant le développement de nouveaux produits et services et les certifications associées (mise au point de nouveaux modèles de capteurs, système de transmission, développement de technologie longue portée, plateformes logicielles, sources énergétiques) : 30% à 35% du montant de l'opération, soit un montant compris, à titre indicatif, entre 2 et 2,3 m€ ;
- **financer les besoins généraux en BFR** : 15% à 20% du montant de l'opération, soit un montant compris, à titre indicatif, entre 1 et 1,3 m€ ;



## UNE OPÉRATION SOUTENUE PAR LE DIRIGEANT FONDATEUR ET LES ACTIONNAIRES HISTORIQUES : 1,0 M€ D'ENGAGEMENTS DE SOUSCRIPTION

Les principaux actionnaires historiques, à savoir le dirigeant fondateur Laurent Rousseau ainsi que les sociétés régionales de capital investissement, Soridec et Sofilaro, se sont engagés à placer des ordres de souscription pour un montant total maximum de 1,0 m€, représentent environ 13% du montant brut de l'offre (sur la base du point médian de la fourchette du prix de l'offre hors clause d'extension et option de surallocation).

### ELIGIBILITÉ DE L'OFFRE AU PEA, PEA-PME ET RÉDUCTIONS ISF / IR

Oceasoftware annonce respecter les critères d'éligibilité au PEA-PME précisés par le décret d'application en date du 4 mars 2014 (décret n°2014-283). En conséquence, les actions Oceasoftware peuvent pleinement être intégrées au sein des plans d'épargne en actions (PEA) et des comptes PEA-PME, qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique.

L'introduction en Bourse d'Oceasoftware satisfait également aux conditions d'éligibilité à la réduction d'impôt sur la fortune (ISF) et d'impôt sur le revenu (IR) du dispositif fiscal de la loi dite TEPA s'agissant de souscriptions au capital d'une PME. Les souscripteurs personnes physiques pourront, le cas échéant, faire la demande de l'attestation fiscale auprès de la société, qui la leur délivrera jusqu'à atteinte du plafond légal applicable. Les demandes d'état individuel seront traitées par ordre d'arrivée, selon la règle du premier arrivé, premier servi. Dès lors que le plafond applicable sera atteint, la société ne délivrera plus d'attestation fiscale.

La société rappelle que la réduction d'ISF / IR est également soumise au respect de certaines conditions par le souscripteur, si bien qu'il appartient à chaque souscripteur de vérifier que les critères d'éligibilité à ce dispositif fiscal s'appliquent à sa situation personnelle. Par ailleurs, les titres dont la souscription a ouvert droit à la réduction d'ISF / IR ne peuvent pas figurer dans un PEA ou un PEA-PME.

### MISE À DISPOSITION DU PROSPECTUS

Des exemplaires du prospectus visé le 7 janvier 2015 sous le n°15-009 par l'Autorité des marchés financiers (AMF), composé du document de base enregistré le 5 décembre 2014 sous le n°I.14-073 et de la note d'opération (incluant le résumé du prospectus), sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès d'Oceasoftware, 126, rue Emile Baudot, 34000 Montpellier, ainsi que sur les sites Internet de la société ([www.oceasoftware.fr](http://www.oceasoftware.fr) et [www.oceasoftware-bourse.com](http://www.oceasoftware-bourse.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

### FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à porter leur attention sur les risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risque » du document de base enregistré le 5 décembre 2014 sous le n°I.14-073, et au chapitre 2 « Facteurs de risque liés à l'offre » de la note d'opération visée par l'AMF le 7 janvier 2015 sous le n°15-009. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de la société.

Toutes les informations relatives à l'offre sur [www.oceasoftware-bourse.com](http://www.oceasoftware-bourse.com)

## À propos d'Oceasoft

Oceasoft conçoit, étalonne et commercialise des capteurs intelligents et connectés pour la surveillance de paramètres physiques tels que la température, l'humidité, le taux de CO<sub>2</sub> ou encore la pression différentielle, à destination des industries des sciences de la vie, de l'agroalimentaire.

La société propose une offre complète et verticalisée, depuis le capteur jusqu'à l'intégration dans le système d'information en maîtrisant les 3 domaines d'expertise suivants : capteurs et étalonnage, transmission radiofréquences et développement de plateformes logicielles.

Au 30 juin 2014, la société de 43 salariés (dont 12 ingénieurs R&D) a réalisé 4,6 m€ de chiffre d'affaires (45% à l'international) en croissance de 25%, et une marge nette de 9%.

Plus d'informations sur [www.oceasoft.fr](http://www.oceasoft.fr).

### Oceasoft

Laurent ROUSSEAU - PDG

Tél : 04 99 13 67 30

[l.rousseau@oceasoft.com](mailto:l.rousseau@oceasoft.com)

### Oceasoft

Pierre SCHWICH - Directeur juridique et financier

Tél : 04 99 13 67 30

[p.schwich@oceasoft.com](mailto:p.schwich@oceasoft.com)

### ACTUS finance & communication

Caroline LESAGE - Relations Investisseurs

Tél. 01 53 67 36 79

[clesage@actus.fr](mailto:clesage@actus.fr)

### ACTUS finance & communication

Anne-Catherine BONJOUR - Relations presse

Tél. 01 53 67 36 93

[acbonjour@actus.fr](mailto:acbonjour@actus.fr)

## MODALITÉS DE L'OPÉRATION

### ● Codes de l'action

Libellé : OCEASOFT

Code ISIN : FR0012407096

Code mnémonique : ALOCA

Lieu de cotation : marché Alternext d'Euronext à Paris

Classification ICB : 2733 Electrical Components & Equipment

### ● Fourchette indicative de prix

Entre 8,10 € et 9,90 € par action offerte.

### ● Structure de l'offre

- Une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert (OPO), principalement destinée aux personnes physiques ;
- Un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels en France et hors de France (en dehors notamment des États-Unis d'Amérique, du Japon, du Canada et de l'Australie).

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans ce cadre sera au moins égal à 20% du nombre total d'actions nouvelles (avant exercice éventuel de la clause d'extension et de l'option de surallocation).

### ● Nombre d'actions offertes

833 334 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire, pouvant être portée à un maximum de 958 334 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et un maximum de 1 102 084 actions en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation.

### ● Montant brut de l'opération

Environ 7,5 m€ sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix de l'offre, soit 9,00 €, pouvant être portée à environ 8,6 m€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et à environ 9,9 m€ en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation.

### ● Engagements de souscription

Certains actionnaires de la société se sont engagés à placer des ordres pour un montant total maximum de 1,0 m€, soit environ 13 % du montant brut de l'offre. Ces ordres pourraient être réduits et limités au nombre d'actions nécessaires afin que l'ensemble des souscriptions recueillies dans le cadre de l'offre représente la totalité du nombre des actions nouvelles (hors clause d'extension et option de surallocation).

Actionnaires	Engagements de souscription (en €)
Laurent Rousseau <sup>(1)</sup>	200 000 €
SOFILARO <sup>(2)</sup>	450 000 €
SORIDEC <sup>(3)</sup>	350 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 000 000 €</b>

(1) via sa holding Europtim Finances SAS ;

(2) société de capital investissement régionale du groupe Crédit Agricole pour le Languedoc-Roussillon ;

(3) société de capital investissement régionale détenue à 43% par la Caisse d'Épargne du Languedoc-Roussillon et 17% par Bpifrance.

### ● Engagements d'abstention et de conservation des titres

Engagement d'abstention souscrit par la société pendant 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison.

Engagement de conservation des actionnaires :

- principaux actionnaires financiers, les sociétés SOFILARO et SORIDEC, détenant collectivement 40,7% du capital de la société : 365 jours suivant la date de règlement-livraison des actions de la société pour 100% de leurs actions ;
- monsieur Laurent Rousseau, Président-Directeur général de la société, détenant directement et indirectement 52,06 % du capital et des droits de vote de la société : 365 jours suivant la date de règlement-livraison des actions de la société pour 100% de ses actions ;
- autres actionnaires minoritaires, détenant collectivement 4,8% du capital de la société : 365 jours suivant la date de règlement-livraison des actions de la société pour 100% de leurs actions.

### ● Capitalisation boursière à l'issue de l'opération

Environ 24,5 m€ sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix de l'offre, soit 9,00 €, pouvant être portée à environ 25,7 m€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et à environ 27 m€ en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation.

## CALENDRIER INDICATIF DE L'OPÉRATION

7 janvier 2015	Visa de l'AMF sur le Prospectus
8 janvier 2015	Diffusion du communiqué de presse annonçant l'offre Avis d'Euronext relatif à l'ouverture de l'OPO Ouverture de l'OPO et du placement global
22 janvier 2015	Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour celles par Internet. Clôture du placement global à 17 heures (heure de Paris)
23 janvier 2015	Centralisation de l'OPO et du placement global Fixation du prix de l'offre Diffusion du communiqué de presse indiquant le prix de l'offre, le nombre définitif d'actions nouvelles et le résultat de l'offre Avis d'Euronext relatif au résultat de l'offre
27 janvier 2015	Règlement-livraison de l'OPO et du placement global Date d'inscription en compte des actions existantes et des actions nouvelles
28 janvier 2015	Début des négociations des actions de la société sur Alternext Début de la période de stabilisation éventuelle
26 février 2015	Date limite d'exercice de l'option de surallocation Fin de la période de stabilisation éventuelle.

## MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 22 janvier 2015 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet.

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du placement global devront être reçus par le Chef de file et Teneur de livre au plus tard le 22 janvier 2015 à 17 heures (heure de Paris).

## INTERMÉDIAIRE FINANCIER ET CONSEILS



Chef de file et Teneur de livre



Conseil juridique



Conseil en communication financière



## Avertissement

Le présent communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions d'Oceasoft (les « Actions ») dans un quelconque pays.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, telle que modifiée et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les Actions peuvent être offertes dans les Etats membres uniquement : (a) à des personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus ; ou (b) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Oceasoft d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les valeurs mobilières objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. Les Actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Oceasoft n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les personnes en possession du communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers contient des déclarations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques tels que, notamment, ceux décrits dans le prospectus de la société, et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Oceasoft est présente.

Portzamparc Société de Bourse, agissant en qualité d'agent stabilisateur, pourra, sans y être tenue, et avec faculté d'y mettre fin à tout moment, pendant une période de 30 jours à compter de la date de fixation du prix de l'offre, soit, selon le calendrier indicatif, du 28 janvier au 28 février 2015 intervenir aux fins de stabilisation du marché des actions Oceasoft, dans le respect de la législation et de la réglementation applicables et notamment du Règlement (CE) n°2273/2003 de la Commission du 22 décembre 2003. Les interventions réalisées au titre de ces activités visent à soutenir le prix de marché des actions Oceasoft et sont susceptibles d'affecter leur cours.




## RÉSUMÉ DU PROSPECTUS – VISA AMF N°15-009 EN DATE DU 7 JANVIER 2015

Section A – Introduction et avertissement		
A.1	<b>Avertissement au lecteur</b>	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
A.2	<b>Consentement de l'émetteur sur l'utilisation du Prospectus</b>	Sans objet.

Section B – Informations sur l'émetteur		
B.1	<b>Raison sociale et nom commercial</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Raison sociale : OCEASOFT (la « <b>Société</b> ») ;</li> <li>- Nom commercial : « OCEASOFT ».</li> </ul>
B.2	<b>Siège social / Forme juridique / Droit applicable / Pays d'origine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Siège social : 126, rue Emile Baudot, 34000 Montpellier, France ;</li> <li>- Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration ;</li> <li>- Droit applicable : droit français ;</li> <li>- Pays d'origine : France.</li> </ul>





**B.3 Nature des opérations et principales activités**

Créée en 1999 par Laurent Rousseau, actuel président directeur général et actionnaire majoritaire de la Société, OCEASOFT est une société spécialisée dans des réseaux de capteurs intelligents et interconnectés qui contribuent à développer un monde plus sain, plus sûr et plus propre.

La Société conçoit, développe et commercialise des systèmes de surveillance de paramètres physiques comme la température, le taux de CO<sub>2</sub>, l'humidité, la pression différentielle à destination d'une clientèle de professionnels (« *business to business* »). OCEASOFT propose une offre verticalisée depuis le capteur jusqu'à l'intégration dans le système d'information en maîtrisant les 3 domaines d'expertise suivants :

- capteurs et étalonnage,
- transmission radiofréquence,
- développement logiciel.

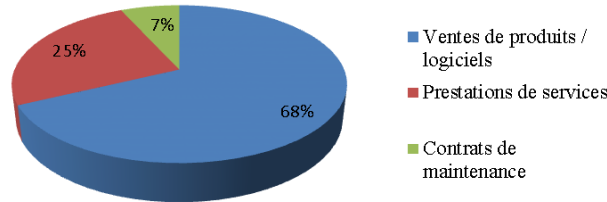
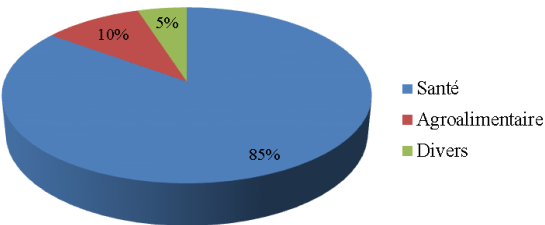
OCEASOFT se positionne sur deux marchés historiques : les sciences de la vie et la chaîne du froid alimentaire et envisage de se développer sur deux marchés en devenir, celui de l'Environnement (Pollution, particules fines, qualité de l'eau et des sols...) et, à plus long terme, celui de l'E-santé (capteurs pour la surveillance des maladies chroniques).

Les produits OCEASOFT sont développés par des équipes d'ingénieurs qualifiés intégrées à la Société et qui travaillent en collaboration constante avec les équipes présentes sur le terrain (techniciens, commerciaux,...) afin de répondre au mieux aux besoins du marché et des clients de la Société.

Depuis quelques années, le besoin d'observer, d'analyser et de contrôler des phénomènes physiques sur des zones étendues est essentiel pour de nombreuses applications scientifiques, industrielles et environnementales. Ces besoins ont fait émerger de nouvelles problématiques technologiques et de nouveaux types d'applications permettant de mieux connaître notre environnement et d'anticiper les problèmes de sécurité, de pollution, de risques naturels, de défaillances, de maintenances, ou plus généralement tous phénomènes non désirés pouvant être anticipés.

Les domaines d'application sont très nombreux : hôpitaux, laboratoires de recherche, industries pharmaceutiques, services et industries agroalimentaires mais également les fournisseurs de matières premières, les domaines de la logistique ou de la distribution,... En proposant des produits à la pointe de la technologie et répondant aux exigences fortes de ses clients, OCEASOFT collabore aujourd'hui avec de prestigieux laboratoires et des spécialistes de la distribution tels que l'Institut Pasteur, GSK Biologicals, Sanofi ou Biorad.



		<p>La Société s'appuie sur un réseau de distributeurs qualifiés qui lui permet de commercialiser ses produits dans le monde entier.</p> <p>Le chiffre d'affaires sur le dernier exercice clos au 30 juin 2014 s'élève à 4,6 millions d'euros, représentant une croissance de 25% par rapport à l'exercice précédent. A cette date, 45% du chiffre d'affaires de la Société était réalisé à l'export alors même que la Société ne réalisait aucune exportation en 2006.</p> <p><u>Répartition du chiffre d'affaires par typologie de revenus sur l'exercice clos au 30 juin 2014 :</u></p>  <table border="1"> <thead> <tr> <th>Typologie de revenus</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ventes de produits / logiciels</td> <td>68%</td> </tr> <tr> <td>Prestations de services</td> <td>25%</td> </tr> <tr> <td>Contrats de maintenance</td> <td>7%</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Répartition du chiffre d'affaires entre les principaux secteurs des clients finaux visés sur l'exercice clos au 30 juin 2014 :</u></p>  <table border="1"> <thead> <tr> <th>Secteur</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Santé</td> <td>85%</td> </tr> <tr> <td>Agroalimentaire</td> <td>10%</td> </tr> <tr> <td>Divers</td> <td>5%</td> </tr> </tbody> </table>	Typologie de revenus	Pourcentage	Ventes de produits / logiciels	68%	Prestations de services	25%	Contrats de maintenance	7%	Secteur	Pourcentage	Santé	85%	Agroalimentaire	10%	Divers	5%
Typologie de revenus	Pourcentage																	
Ventes de produits / logiciels	68%																	
Prestations de services	25%																	
Contrats de maintenance	7%																	
Secteur	Pourcentage																	
Santé	85%																	
Agroalimentaire	10%																	
Divers	5%																	
B.4a	<p><b>Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'émetteur et ses secteurs d'activité</b></p>	<p>Dans un communiqué publié le 9 décembre 2014, la Société a annoncé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– s'associer au réseau SIGFOX, unique opérateur d'un réseau international dédié à l'Internet des Objets (IoT) et à la communication machine-to-machine (M2M), et</li> <li>– lancer une nouvelle gamme de capteurs Cobalt S3 capables de transmettre des données directement au Cloud sans recourir aux traditionnels services de téléphonie mobile ou Wi-Fi, à bas coût et faible consommation.</li> </ul> <p>La nouvelle gamme de capteurs sans fil intelligents Cobalt S3 a été conçue pour bénéficier du réseau global de SIGFOX dédié à l'IoT. Ces capteurs ont été spécifiquement développés pour les communications de messages courts. La commercialisation devrait débuter en janvier 2015.</p> <p><b>Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2014/2015</b></p> <p>Le chiffre d'affaires de la Société du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2014 ressort à 2.469 k€.</p>																

B.5	Groupe auquel l'émetteur appartient	Sans objet. La Société ne détient aucune filiale ou participation.																																																							
B.6	Principaux actionnaires	<p>La répartition du capital et des droits de vote sur une base pleinement diluée (après exercice de la totalité des 180.000 options de souscription d'actions) à la date de visa sur le présent Prospectus est la suivante :</p> <table border="1" data-bbox="515 560 1394 1025"> <thead> <tr> <th></th> <th>Nbre d'actions</th> <th>% du capital</th> <th>Nbre de droits de vote *</th> <th>% des droits de vote *</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><i>Europtim Finances SAS</i> <sup>(1)</sup></td> <td>888 300</td> <td>42,8%</td> <td>1 776 600</td> <td>44,7%</td> </tr> <tr> <td><i>Laurent Rousseau</i></td> <td>248 700</td> <td>12,0%</td> <td>347 400</td> <td>8,7%</td> </tr> <tr> <td><b>Total Laurent Rousseau</b></td> <td><b>1 137 000</b></td> <td><b>54,8%</b></td> <td><b>2 124 000</b></td> <td><b>53,5%</b></td> </tr> <tr> <td>SOFILARO <sup>(2)</sup></td> <td>560 400</td> <td>27,0%</td> <td>1 120 800</td> <td>28,2%</td> </tr> <tr> <td>SORIDEC <sup>(3)</sup></td> <td>210 000</td> <td>10,1%</td> <td>420 000</td> <td>10,6%</td> </tr> <tr> <td>Salariés</td> <td>20 000</td> <td>1,0%</td> <td>20 000</td> <td>0,5%</td> </tr> <tr> <td>Pierre Schwich</td> <td>10 000</td> <td>0,5%</td> <td>10 000</td> <td>0,3%</td> </tr> <tr> <td>Cécile Larose <sup>(4)</sup></td> <td>9 000</td> <td>0,4%</td> <td>18 000</td> <td>0,5%</td> </tr> <tr> <td>Autres actionnaires individuels <sup>(5)</sup></td> <td>129 600</td> <td>6,2%</td> <td>259 200</td> <td>6,5%</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>2 076 000</b></td> <td><b>100%</b></td> <td><b>3 972 000</b></td> <td><b>100%</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>(1) Holding détenu par Laurent Rousseau  (2) Société de capital investissement régionale du groupe Crédit Agricole pour le Languedoc-Roussillon  (3) Société de capital investissement régionale détenu à 43% par la Caisse d'Epargne du Languedoc-Roussillon et 17% par Bpifrance  (4) Personne vivant au même domicile que Laurent Rousseau  (5) Personnes faisant parties de l'entourage de Laurent Rousseau, ne vivant pas au même domicile</p> <p>* en tenant compte du droit de vote double attaché à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire (voir la section ci-dessous).</p> <p>Il est précisé que Monsieur Laurent Rousseau, Madame Cécile Larose et les autres actionnaires individuels considèrent qu'ils n'agissent pas de concert dans la mesure où aucun accord ni aucun pacte d'actionnaires ne les lie à ce jour et qu'ils n'envisagent pas de conclure de tels accords. Leurs décisions d'actionnaires sont prises de façon indépendante sur la base de leur situation personnelle respective et non d'objectifs communs.</p> <p>Il est précisé que l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 17 novembre 2014 a décidé d'instituer un droit de vote double, sous la condition suspensive non rétroactive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext à Paris (« <b>Alternext</b> »), attaché à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, les actions présentant ces caractéristiques au moment de ladite admission bénéficiant immédiatement de droits de vote double.</p>		Nbre d'actions	% du capital	Nbre de droits de vote *	% des droits de vote *	<i>Europtim Finances SAS</i> <sup>(1)</sup>	888 300	42,8%	1 776 600	44,7%	<i>Laurent Rousseau</i>	248 700	12,0%	347 400	8,7%	<b>Total Laurent Rousseau</b>	<b>1 137 000</b>	<b>54,8%</b>	<b>2 124 000</b>	<b>53,5%</b>	SOFILARO <sup>(2)</sup>	560 400	27,0%	1 120 800	28,2%	SORIDEC <sup>(3)</sup>	210 000	10,1%	420 000	10,6%	Salariés	20 000	1,0%	20 000	0,5%	Pierre Schwich	10 000	0,5%	10 000	0,3%	Cécile Larose <sup>(4)</sup>	9 000	0,4%	18 000	0,5%	Autres actionnaires individuels <sup>(5)</sup>	129 600	6,2%	259 200	6,5%	<b>Total</b>	<b>2 076 000</b>	<b>100%</b>	<b>3 972 000</b>	<b>100%</b>
	Nbre d'actions	% du capital	Nbre de droits de vote *	% des droits de vote *																																																					
<i>Europtim Finances SAS</i> <sup>(1)</sup>	888 300	42,8%	1 776 600	44,7%																																																					
<i>Laurent Rousseau</i>	248 700	12,0%	347 400	8,7%																																																					
<b>Total Laurent Rousseau</b>	<b>1 137 000</b>	<b>54,8%</b>	<b>2 124 000</b>	<b>53,5%</b>																																																					
SOFILARO <sup>(2)</sup>	560 400	27,0%	1 120 800	28,2%																																																					
SORIDEC <sup>(3)</sup>	210 000	10,1%	420 000	10,6%																																																					
Salariés	20 000	1,0%	20 000	0,5%																																																					
Pierre Schwich	10 000	0,5%	10 000	0,3%																																																					
Cécile Larose <sup>(4)</sup>	9 000	0,4%	18 000	0,5%																																																					
Autres actionnaires individuels <sup>(5)</sup>	129 600	6,2%	259 200	6,5%																																																					
<b>Total</b>	<b>2 076 000</b>	<b>100%</b>	<b>3 972 000</b>	<b>100%</b>																																																					

Il est également précisé qu'il existe un pacte d'actionnaires signé entre Laurent Rousseau, Europtim Finances, Soridec et Sofilaro qui sera automatiquement résilié au jour de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Alternext .

**B.7 Informations financières historiques clés sélectionnées**

Normes françaises

En Euros	juin-14	juin-13	juin-12
Chiffre d'affaires	4 630 844	3 714 309	3 270 913
Résultat d'exploitation	591 779	233 632	234 389
Résultat net	416 977	199 791	187 525
Capitaux propres	1 180 647	832 319	632 527
Dettes financières	272 742	293 454	366 233
Trésorerie	426 514	365 291	192 580
Total de bilan	3 357 473	2 775 706	2 647 774

Flux de trésorerie

	juin-14	juin-13
Flux net de trésorerie généré par l'activité	622 655	528 374
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(349 999)	(280 901)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(211 434)	(74 763)
Variation de trésorerie et des équivalents de trésorerie	<b>61 222</b>	<b>172 710</b>
Trésorerie à l'ouverture	365 291	192 581
Trésorerie à la clôture	<b>426 513</b>	<b>365 291</b>

**B.8 Informations financières pro forma**

Sans objet.

B.9	Prévision ou estimation du bénéfice	Sans objet.
B.10	Réserves sur les informations financières historiques	<p>Les informations financières historiques présentées dans le Prospectus ont fait l'objet d'un rapport du contrôleur légal pour les exercices clos le 30 juin 2012, le 30 juin 2013 et le 30 juin 2014, figurant au paragraphe 20.1 du Document de Base enregistré le 5 décembre 2014 sous le numéro I.14-073.</p> <p>Le rapport du contrôleur légal pour l'exercice clos le 30 juin 2014, contient l'observation suivante :</p> <p>"Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « changement de méthode » de l'annexe concernant un changement de méthode comptable : la société Oceasoft a décidé de provisionner pour la première fois, dans les comptes annuels de l'exercice 2013/2014, les indemnités de départ en retraite de ses salariés. Ce changement contribue à une meilleure information dans le cadre d'une méthode préférentielle."</p>
B.11	Fonds de roulement net	La Société dispose, à la date de visa sur le présent Prospectus, d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie des douze prochains mois.

### Section C – Valeurs mobilières

C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des actions émises et admises aux négociations	<p>Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur Alternext est demandée sont :</p> <p>(i) l'ensemble des actions composant le capital social, soit 1.896.000 actions de dix centimes (0,10) € chacune de nominal, en ce compris 1.125.600 actions ordinaires et 770.400 actions ordinaires résultant de la conversion de (a) 410.400 actions de priorité de catégorie 1 et de (b) 360.000 actions de préférence de catégorie P2, devant intervenir à la date de première cotation des actions de la Société sur Alternext, intégralement souscrites et entièrement libérées (ci-après désignées ensemble les « <b>Actions Existantes</b> ») ; et</p> <p>(ii) les 833.334 actions nouvelles à émettre, par voie d'offre au public en France et d'un placement global en France et hors de France, dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription en numéraire pouvant être porté à 958.334 actions nouvelles à émettre en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et 1.102.084 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation et de leur admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext à Paris (ci-après désignées les « <b>Actions Nouvelles</b> »).</p>
-----	---	---

		<p>Les Actions Nouvelles sont des actions ordinaires de la Société, toutes de même catégorie.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Libellé : OCEASOFT</li> <li>- Code ISIN : FR0012407096 ;</li> <li>- Mnémonique : ALOCA ;</li> <li>- Classification ICB : 2733 Electrical Components &amp; Equipment ;</li> <li>- Lieu de cotation : Alternext.</li> </ul> <p>Ci-après (l'« <b>Opération</b> »).</p>
C.2	Devise d'émission	Euro
C.3	Nombre d'actions émises / Valeurs nominale des actions	<p>Nombre d'actions émises : 833.334 actions pouvant être porté à un maximum de 958.334 en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à un maximum de 1.102.084 en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation</p> <p>Valeur nominale par action : 0,10 €.</p>
C.4	Droits attachés aux valeurs mobilières	<p>En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux nouvelles actions émises dans le cadre de l'augmentation de capital sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- droit à dividendes ;</li> <li>- droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ;</li> <li>- droit de participation à tout excédent en cas de liquidation ;</li> <li>- droit de vote, étant précisé que l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 17 novembre 2014 a décidé d'instituer un droit de vote double, sous la condition suspensive non rétroactive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Alternext, attaché à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, les actions présentant ces caractéristiques au moment de ladite admission bénéficiant immédiatement de droits de vote double.</li> </ul>
C.5	Restriction imposée à la libre négociabilité des valeurs mobilières	Sans objet, aucune clause statutaire ne limitant la libre négociation des valeurs mobilières composant le capital social de la Société.
C.6	Demande d'admission à la négociation	La Société n'a pas demandé d'admission aux négociations de ses actions sur un marché réglementé.



		<p>L'admission de l'ensemble des actions de la Société est demandée sur Alternext, un système multilatéral de négociation organisé (SMNO) géré par Euronext Paris S.A.</p> <p>Les conditions de négociation de l'ensemble des actions seront fixées dans un avis d'Euronext qui devrait être diffusé le 23 janvier 2015 selon le calendrier indicatif.</p> <p>La première cotation des Actions Nouvelles et des Actions Existantes sur Alternext devrait intervenir le 23 janvier 2015. Les négociations des Actions Nouvelles et des Actions Existantes devraient débuter le 28 janvier 2015 sur une ligne de cotation unique « ALOCA », sous la condition suspensive de la délivrance du certificat du dépositaire relatif à l'émission des Actions Nouvelles.</p>
C.7	<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>La Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.</p> <p>Il n'est pas prévu d'initier à court terme une politique de versement de dividende. Cependant, la Société réévaluera régulièrement l'opportunité de verser un dividende en considérant les conditions générales de l'environnement économique, les conditions spécifiques à son secteur d'activité, les résultats de la Société, sa situation financière, les intérêts de ses actionnaires ainsi que tout autre facteur qu'il jugera pertinent.</p>

## Section D – Risques

D.1	<b>Principaux risques propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité</b>	<p>Les investisseurs sont invités, avant toute décision d'investissement, à prendre en considération les facteurs de risques suivants :</p> <p><b>Risques liés à l'activité de la Société</b> : risques liés à la qualité des produits de la Société résultant du recours à des sous-traitants en raison du modèle "sans usine" (<i>fabless</i>) de la Société ; incertitude sur la suffisance de la garantie de 2 ans accordée par la Société sur ses produits ; risque lié à la capacité de la Société à satisfaire les exigences toujours plus élevées de la clientèle du fait des évolutions technologiques du marché des capteurs et de la transmission sans fil de données ; risque de dépendance de la Société vis-vis de ses fournisseurs en matières premières (sur l'exercice clos au 30 juin 2014, les achats de marchandises et de matières premières représentent 24% du chiffre d'affaires - le 1<sup>er</sup> fournisseur représente 19% du total des achats et des charges externes, les cinq premiers fournisseurs représentent 45%) ; risque de dépendance de la Société vis-à-vis des sous-traitants chargés de la fabrication de ses produits (sur l'exercice clos au 30 juin 2014, la sous-traitance de production représente 7% du total des achats et charges externes, soit 3,6% du chiffre d'affaires) ; risques liés aux stocks dont la valeur nette représente, au 30 juin 2014, 32% du total de bilan ; risque lié au défaut</p>
-----	--	--



		<p>d'approvisionnement en matières premières par la Société de ses sous-traitants ; risque lié à la capacité de la Société à conserver et conclure de nouveaux contrats de distribution ; concurrence de nombreuses solutions alternatives aux produits commercialisés par la Société ; perte ou réduction éventuelle du volume d'affaires avec un client important (notamment le groupe Thermo Fisher Scientific avec lequel la Société a réalisé 31% de son chiffre d'affaires au 30 juin 2014).</p> <p><b>Risques liés à l'organisation de la Société</b> : incertitude quant à la capacité de la Société à conserver ses collaborateurs clés ou à attirer de nouveaux collaborateurs expérimentés ; risques liés à la gestion de la croissance de la Société et à la réalisation d'opérations de croissance externe.</p> <p><b>Risques juridiques et fiscaux</b> : risques liés à la propriété intellectuelle, et notamment à la capacité de la Société à maintenir une protection adéquate de ses droits de propriété intellectuelle et à protéger sa technologie, ses produits et son savoir-faire ; risque lié à l'évolution de l'environnement réglementaire ; risque lié à la remise en cause par l'administration fiscale des montants perçus ou à percevoir par la Société au titre du crédit impôt recherche (CIR) et du crédit d'impôt innovation (en ce compris, les risques liés aux deux litiges en cours relatifs aux montants de CIR déclarés et perçus par la Société au titre des années 2007, 2008, 2009 et 2010, dont les montants ont été intégralement provisionnés dans les comptes de la Société).</p> <p><b>Risques financiers</b> : risque de change lié à la facturation en dollar US à la Société d'une partie de ses approvisionnements en marchandises et matières premières ; risque lié à l'augmentation du coût des polices d'assurance.</p>
D.3	Principaux risques propres aux actions émises	<p>Les principaux risques liés à l'Offre (tel que ce terme est défini ci-après) comprennent notamment le fait que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– les actions de la Société n'ont jamais été négociées sur un marché financier et sont soumises aux fluctuations de marché. En outre, un marché liquide pourrait ne pas se développer ou perdurer ;</li> <li>– le prix de marché des actions de la Société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante ;</li> <li>– la cession d'un nombre important d'actions par les actionnaires financiers de la Société à l'issue de la période de conservation à laquelle ils se sont engagés pourrait avoir un impact défavorable sur le prix de marché des actions de la Société ;</li> <li>– la Société n'entend pas initier à court terme une politique de versement de dividende mais réévaluera régulièrement l'opportunité de le faire ;</li> <li>– si le nombre total des ordres reçus (i) ne portait pas sur un minimum de 75% du montant de l'émission initialement prévue, l'Offre serait annulée et les ordres de souscription et d'achat seraient caducs ou (ii) était compris entre 75% et 100% du</li> </ul>



		<p>montant de l'émission initialement prévue, les objectifs décrits en Section E.2 ci-dessous pourraient être en partie remis en cause ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– les actionnaires de la Société ne bénéficieront pas des garanties associées aux marchés règlementés ;</li> <li>– Les investissements futurs pourront impacter la rentabilité de la société au cours des prochains exercices ;</li> <li>– la dilution potentielle résultant de l'attribution le 3 décembre 2014 par le conseil d'administration de 180.000 options de souscription d'actions s'élève à 9,5% du capital.</li> </ul>
--	--	---

### Section E – Offre

<b>E.1</b>	<b>Montant total net du produit de l'émission et estimation des dépenses totales liées à l'émission</b>	<p><b>Produit brut de l'Offre</b></p> <p>Environ 7,5 millions d'euros pouvant être porté à environ 8,6 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et environ 9,9 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 9 euros).</p> <p>Le produit brut de l'Offre serait ramené à environ 5,1 millions d'euros en cas de limitation de l'Opération à 75% sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 8,10 euros.</p> <p><b>Produit net de l'Offre</b></p> <p>Le produit net de l'émission des Actions Nouvelles est estimé à environ 6,7 millions d'euros pouvant être porté à environ 7,8 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et environ 9 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 9 euros).</p> <p>Sur la même base de prix, la rémunération globale des intermédiaires est estimée à environ 775 k€ (en l'absence d'exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation).</p> <p>Le produit net de l'Offre serait ramené à environ 4,4 millions d'euros en cas de limitation de l'Opération à 75% et sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 8,10 euros.</p>
<b>E.2a</b>	<b>Raisons motivant l'offre et utilisation</b>	<p>L'émission d'actions nouvelles, objet de la présente Offre, et l'admission des actions de la Société aux négociations sur Alternext sont destinées à fournir à la Société des moyens supplémentaires pour financer sa stratégie et plus particulièrement :</p>

	<p>prévue du produit de celle-ci</p>	<p><b>accélérer l'expansion géographique</b>, moyennant, notamment, la création de 4 filiales à l'étranger dont une aux Etats-Unis, deux en Asie du sud-est et une en Inde, et renforcer les efforts commerciaux et marketing en Europe : 50 à 55% du montant de l'Opération, soit un montant compris, à titre indicatif, entre 3,4 à 3,7 M€ ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>accélérer les investissements de R&amp;D</b> en finançant le développement de nouveaux produits et services et les certifications associées (mise au point de nouveaux modèles de capteurs, système de transmission - développement de technologie longue portée, plateformes logicielles, sources énergétiques) : 30 à 35% du montant de l'Opération, soit un montant compris, à titre indicatif, entre 2 à 2,3 M€ ;</li> <li>• <b>financement de besoins généraux en fonds de roulement ("BFR")</b> : 15 à 20 % du montant de l'Opération, soit un montant compris, à titre indicatif, entre 1 à 1,3 M€.</li> </ul> <p>Dans le cas d'une offre souscrite à 75%, la part consacrée aux efforts marketing serait diminuée.</p>
E.3	<p>Modalités et conditions de l'offre</p>	<p><b><u>Nature et nombre des titres dont l'admission est demandée et des titres offerts :</u></b></p> <p>Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur Euronext est demandée sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 1.896.000 Actions Existantes ;</li> <li>- et les 833.334 Actions Nouvelles à émettre, pouvant être porté à un maximum de 958.334 Actions Nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension et à un maximum de 1.102.084 Actions Nouvelles en cas d'exercice en totalité de l'Option de Surallocation, sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par voie d'offre au public (les « Actions Nouvelles »).</li> </ul> <p><b><u>Clause d'Extension</u></b></p> <p>En fonction de l'importance de la demande, le montant initial de l'Offre, pourra être augmenté de 15 % et être porté à un montant maximum d'environ 8,6 millions d'euros, prime d'émission incluse, correspondant à titre indicatif à l'émission d'un nombre maximum de 125.000 Actions Nouvelles supplémentaires sur la base d'un prix de 9 euros égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre (la « <b>Clause d'Extension</b> »).</p> <p><b><u>Option de Surallocation</u></b></p>



	<p>Une option de surallocation portera sur un maximum de 15% du nombre d'Actions Nouvelles après exercice éventuel de la Clause d'Extension, soit un maximum de 143.750 Actions Nouvelles supplémentaires (l' « <b>Option de Surallocation</b> »).</p> <p>Cette Option de Surallocation sera exerçable par Portzamparc Société de Bourse, agissant en son nom et pour son compte jusqu'au 26 février 2015.</p> <p><b><u>Structure de l'Offre</u></b></p> <p>Il est prévu que la diffusion des Actions Nouvelles soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l' « <b>Offre</b> »), comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l' « <b>Offre à Prix Ouvert</b> » ou l' « <b>OPO</b> ») ;</li> <li>- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels en France et hors de France (en dehors notamment des États-Unis d'Amérique, du Japon, du Canada et de l'Australie) (le « <b>Placement Global</b> »).</li> </ul> <p>Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans ce cadre sera au moins égal à 20 % du nombre total d'actions.</p> <p>Il est précisé que dans le cadre de l'OPO, les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• fraction d'ordre A1 : de 1 action jusqu'à 200 actions incluses; et</li> <li>• fraction d'ordre A2 : au-delà de 200 actions.</li> </ul> <p>Les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel dans le cas où tous les ordres A ne pourraient pas être entièrement satisfaits.</p> <p><b><u>Fourchette indicative de prix</u></b></p> <p>La fourchette indicative de prix est fixée entre 8,10 et 9,90 euros par Action Nouvelle (le « <b>Prix de l'Offre</b> »).</p> <p>Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette. En cas de modification à la hausse de la borne supérieure de la fourchette ou en cas de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la borne supérieure de la fourchette (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO sera réouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué de presse signalant cette modification et la</p>
--	---



nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la diffusion du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse.

Le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix ou la fourchette indicative de prix pourra être modifiée à la baisse (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre).

#### **Méthodes de fixation du Prix de l'Offre**

Le Prix de l'Offre résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes émises par les investisseurs, selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels, dans le cadre du Placement Global.

La fourchette indicative de prix (8,10 euros - 9,90 euros) fait ressortir une capitalisation boursière de la Société (post introduction en bourse) comprise entre 22 millions d'euros et 27 millions d'euros, sur la base d'un nombre de 833.334 actions souscrites dans le cadre de l'Offre (en l'absence d'exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation).

Cette fourchette indicative de prix est cohérente avec les résultats fournis par des méthodes de valorisation usuellement employées conformément aux pratiques professionnelles dans le cadre de projets d'introduction en bourse et applicables à la Société et notamment la méthode de flux de trésorerie actualisés. En l'absence d'un échantillon pertinent de sociétés cotées comparables, la méthode de valorisation reposant sur la méthode des comparables boursiers n'a pas été retenue.

#### **Date de jouissance**

Jouissance au 1<sup>er</sup> juillet 2014 pour les Actions Nouvelles.

#### **Garantie**

Néant.



### Calendrier indicatif de l'Opération :

7 janvier 2015	Visa de l'AMF sur le Prospectus
8 janvier 2015	Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre
	Avis d'Euronext relatif à l'ouverture de l'OPO
	Ouverture de l'OPO et du Placement Global
22 janvier 2015	Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour celles par Internet.
	Clôture du Placement Global à 17 heures (heure de Paris)
23 janvier 2015	Centralisation de l'OPO et du Placement Global
	Fixation du Prix de l'Offre
	Diffusion du communiqué de presse indiquant le prix de l'Offre, le nombre définitif d'Actions Nouvelles et le résultat de l'Offre
	Avis d'Euronext relatif au résultat de l'Offre
27 janvier 2015	Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global
	Date d'inscription en compte des Actions Existantes et des Actions Nouvelles
28 janvier 2015	Début des négociations des actions de la Société sur Alternext
	Début de la période de stabilisation éventuelle
26 février 2015	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation
	Fin de la période de stabilisation éventuelle.

### Modalités de souscription

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 22 janvier 2015 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet.

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par le Chef de File et Teneur de Livre au plus tard le 22 janvier 2015 à 17 heures (heure de Paris).



### Établissement financier introducteur

#### *Chef de File et Teneur de Livre*

Portzamparc Société de Bourse

#### Engagements de souscriptions reçus

Certains actionnaires de la Société se sont engagés à placer des ordres pour un montant total de 1.000 K€, soit environ 13%<sup>1</sup> du montant brut de l'Offre. Ces ordres pourraient être réduits et limités au nombre d'actions nécessaires afin que l'ensemble des souscriptions recueillies dans le cadre de l'Offre représente la totalité du nombre des Actions Nouvelles (hors Clause d'Extension et Option de Surallocation).

en €	Engagements de souscription
Laurent Rousseau <sup>(1)</sup>	200 000
SOFILARO <sup>(2)</sup>	450 000
SORIDEC <sup>(3)</sup>	350 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 000 000</b>

(1) via sa holding Europtim Finances SAS ;

(2) société de capital investissement régionale du groupe Crédit Agricole pour le Languedoc-Roussillon ;

(3) société de capital investissement régionale détenue à 43% par la Caisse d'Epargne du Languedoc-Roussillon et 17% par Bpifrance.

Ces ordres ont vocation à être servis si la demande le permet.

A la connaissance de la Société, aucune autre personne n'a l'intention de passer un ordre de souscription de plus de 5% du montant de l'opération envisagée.

#### Stabilisation

Des opérations en vue de stabiliser ou soutenir le prix de marché des actions de la Société sur Alternext pourront être réalisées du 28 janvier 2015 au 26 février 2015 (inclus).

#### *Contrat de liquidité*

<sup>1</sup> En cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 9 euros.

		<p>Il est prévu qu'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI, d'une durée initiale de 12 mois renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an, soit mis en place à l'issue de la période de stabilisation, afin de favoriser la liquidité et la régularité des cotations des actions de la Société cotées sur Alternext.</p>
E.4	<p><b>Intérêt, y compris intérêt conflictuel, pouvant influencer sensiblement sur l'émission/l'offre</b></p>	<p>Le Chef de File et Teneur de Livre et/ou certains de ses affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur, divers services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux et autres à la Société, ses affiliés ou actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.</p> <p>Il est précisé que le Chef de File et Teneur de Livre a réalisé une analyse financière indépendante dans le cadre de l'Opération.</p> <p>Les accords conclus l'ont été dans le cours normal des affaires et ne créent pas de situation de conflits d'intérêts pour le Chef de File et Teneur de Livre dans le cadre de l'Offre.</p>
E.5	<p><b>Nom de la Société émettrice et conventions de blocage</b></p>	<p><b><u>Société émettrice</u></b></p> <p>OCEASOFT</p> <p><b><u>Personnes ou entités souhaitant vendre des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société</u></b></p> <p>Néant.</p> <p><b><u>Engagements d'abstention et de conservation des titres</u></b></p> <p><b><i>Engagement d'abstention souscrit par la Société</i></b></p> <p>A compter du 23 janvier 2015 et pendant 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison, sous réserve de certaines exceptions usuelles.</p> <p><b><i>Engagement de conservation des principaux actionnaires financiers, les sociétés SOFILARO et SORIDEC, détenant collectivement 40,6% du capital de la Société</i></b></p> <p>A compter de la date du Prospectus et jusqu'à 365 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des actions de la Société pour 100% de leurs actions, portant sur les actions détenues au jour de l'introduction en bourse, sous réserve de certaines exceptions usuelles.</p>

**Engagement de conservation de l'actionnaire majoritaire, Monsieur Laurent Rousseau, président directeur général de la Société, détenant directement et indirectement 52,06 % du capital et des droits de vote de la Société**

A compter de la date du Prospectus et jusqu'à 365 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des actions de la Société, pour 100% de ses actions, portant sur les actions détenues au jour de l'introduction en bourse, en ce compris, les actions auxquels donnent le droit de souscrire les options de souscription d'actions qu'il détient, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

**Engagement de conservation de certains actionnaires minoritaires, détenant collectivement 4,8% du capital et des droits de vote de la Société**

A compter de la date du Prospectus et jusqu'à 365 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des actions de la Société, pour 100% de leurs actions, portant sur les actions détenues au jour de l'introduction en bourse, en ce compris, le cas échéant, les actions auxquels donnent le droit de souscrire les options de souscription d'actions qu'ils détiennent, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

**E.6 Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'Offre**

**Impact de l'Offre sur la répartition du capital et des droits de vote (sur la base du point médian de la fourchette de Prix d'Offre, soit 9 euros) :**

- Impact avant exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation :

	Nbre d'actions	% du capital	Nbre de droits de vote *	% des droits de vote *
<i>Europtim Finances SAS</i> <sup>(1)</sup>	910 522	33,4%	1 798 822	38,9%
<i>Laurent Rousseau</i>	98 700	3,6%	197 400	4,3%
<b>Total Laurent Rousseau</b>	<b>1 009 222</b>	<b>37,0%</b>	<b>1 996 222</b>	<b>43,2%</b>
SOFILARO <sup>(2)</sup>	610 400	22,4%	1 170 800	25,3%
SORIDEC <sup>(3)</sup>	248 889	9,1%	458 889	9,9%
Cécile Larose <sup>(4)</sup>	9 000	0,3%	18 000	0,4%
Autres actionnaires individuels <sup>(5)</sup>	129 600	4,7%	259 200	5,6%
Flottant	722 223	26,5%	722 223	15,6%
<b>Total</b>	<b>2 729 334</b>	<b>100%</b>	<b>4 625 334</b>	<b>100%</b>

(1) Holding détenu par Laurent Rousseau

(2) Société de capital investissement régionale du groupe Crédit Agricole pour le Languedoc-Roussillon

(3) Société de capital investissement régionale détenu à 43% par la Caisse d'Epargne du Languedoc-Roussillon et 17% par Bpifrance

(4) *Personne vivant au même domicile que Laurent Rousseau*

(5) *Personnes faisant parties de l'entourage de Laurent Rousseau, ne vivant pas au même domicile*

*\* en tenant compte du droit de vote double attaché à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire .*

- Impact après exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation :

	Nbre d'actions	% du capital	Nbre de droits de vote	% des droits de vote
<i>Europim Finances SAS</i>	910 522	30,4%	1 798 822	36,8%
<i>Laurent Rousseau</i>	98 700	3,3%	197 400	4,0%
<b>Total Laurent Rousseau</b>	<b>1 009 222</b>	<b>33,7%</b>	<b>1 996 222</b>	<b>40,8%</b>
SOFILARO	610 400	20,4%	1 170 800	23,9%
SORIDEC	248 889	8,3%	458 889	9,4%
Cécile Larose	9 000	0,3%	18 000	0,4%
Autres actionnaires individuels	129 600	4,3%	259 200	5,3%
Flottant	990 973	33,1%	990 973	20,2%
<b>Total</b>	<b>2 998 084</b>	<b>100%</b>	<b>4 894 084</b>	<b>100%</b>

**Impact de l'Offre sur les capitaux propres de la Société au 30 juin 2014**  
(sur la base du point médian de la fourchette de Prix d'Offre, soit 9 euros) :

En euros	Quote part des capitaux	
	Base non diluée	Base diluée
<b>Avant réalisation de l'Offre</b>	0,62	1,35
<b>Après émission des Actions Nouvelles hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation</b>	2,90	3,27
<b>Après émission des Actions Nouvelles et exercice intégral de la Clause d'Extension et avant exercice de l'Option de Surallocation</b>	3,15	3,49
<b>Après émission des Actions Nouvelles et exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)</b>	3,41	3,72
<b>En cas de limitation de l'émission à 75% de l'Offre</b>	2,43	2,86

		<p><b>Impact de l'Offre sur la participation dans le capital d'un actionnaire</b> (sur la base du point médian de la fourchette de Prix d'Offre, soit 9 euros) :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="560 436 1066 539" rowspan="2">En euros</th> <th colspan="2" data-bbox="1066 436 1396 504"><b>Participation de l'actionnaire</b> <i>(en % du capital et des droits)</i></th> </tr> <tr> <th data-bbox="1066 504 1230 539">Base non diluée</th> <th data-bbox="1230 504 1396 539">Base diluée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="560 539 1066 622">Avant réalisation de l'Offre</td> <td data-bbox="1066 539 1230 622">1%</td> <td data-bbox="1230 539 1396 622">0,91%</td> </tr> <tr> <td data-bbox="560 622 1066 719">Après émission des Actions Nouvelles hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation</td> <td data-bbox="1066 622 1230 719">0,69%</td> <td data-bbox="1230 622 1396 719">0,65%</td> </tr> <tr> <td data-bbox="560 719 1066 808">Après émission des Actions Nouvelles et exercice intégral de la Clause d'Extension et avant exercice de l'Option de Surallocation</td> <td data-bbox="1066 719 1230 808">0,66%</td> <td data-bbox="1230 719 1396 808">0,62%</td> </tr> <tr> <td data-bbox="560 808 1066 898">Après émission des Actions Nouvelles et exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)</td> <td data-bbox="1066 808 1230 898">0,63%</td> <td data-bbox="1230 808 1396 898">0,60%</td> </tr> <tr> <td data-bbox="560 898 1066 981">En cas de limitation de l'émission à 75% de l'Offre</td> <td data-bbox="1066 898 1230 981">0,75%</td> <td data-bbox="1230 898 1396 981">0,70%</td> </tr> </tbody> </table>	En euros	<b>Participation de l'actionnaire</b> <i>(en % du capital et des droits)</i>		Base non diluée	Base diluée	Avant réalisation de l'Offre	1%	0,91%	Après émission des Actions Nouvelles hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation	0,69%	0,65%	Après émission des Actions Nouvelles et exercice intégral de la Clause d'Extension et avant exercice de l'Option de Surallocation	0,66%	0,62%	Après émission des Actions Nouvelles et exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)	0,63%	0,60%	En cas de limitation de l'émission à 75% de l'Offre	0,75%	0,70%
En euros	<b>Participation de l'actionnaire</b> <i>(en % du capital et des droits)</i>																					
	Base non diluée	Base diluée																				
Avant réalisation de l'Offre	1%	0,91%																				
Après émission des Actions Nouvelles hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation	0,69%	0,65%																				
Après émission des Actions Nouvelles et exercice intégral de la Clause d'Extension et avant exercice de l'Option de Surallocation	0,66%	0,62%																				
Après émission des Actions Nouvelles et exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)	0,63%	0,60%																				
En cas de limitation de l'émission à 75% de l'Offre	0,75%	0,70%																				
E.7	Dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur	Sans objet.																				